

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-18/2022

Date de convocation : 11 mars 2022

Date d'affichage : 11 mars 2022

Objet : Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI.

Absents : Sébastien RUAZ

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'organisation actuelle du secrétariat de mairie et la responsabilité afférente à la gestion administrative de la commune de Saint Michel sur Savasse, du SIVOS des Collines et du SIVU du Bagnol,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de valoriser le travail effectué au secrétariat de mairie, travail qui requiert autonomie et responsabilité et qui rend nécessaire le recrutement d'un cadre intermédiaire de catégorie B pour assurer les missions de secrétariat de mairie de la commune de Saint Michel sur Savasse,

Considérant que, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022

MODIFIE comme suit le tableau des effectifs :

		Effectivement pourvu titulaire TC	Effectivement pourvu titulaire TNC
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie B	Rédacteur territorial	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif	1	0
	TOTAL Filière administrative	1	0
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint technique	0	1
	Total filière technique	0	1

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

la bonne exécution de cette

ID : 026-212603195-20220315-D18_2022-DE

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 16 mars 2022

Le Maire



Pierre COLOMB